

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 100, 167 Lombard Ave. Winnipeg

Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Bid Fax: (204) 983-0338

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3B 0T6

| ion | Date | |
|---------------------------------------|---|---|
| | 2018-11 | -21 |
| férence du client | • | |
| férence de SEAG | | |
| CCC No./N° CCC - FMS | No./N° V | ME |
| | | |
| L'invitation pre | nd fin | Time Zone Fuseau horaire |
| at - à 02:00 PM on - le 2018-12-07 | | |
| | | |
| ✓ Other-Autre: | 7 | |
| er toutes questions à: | Bu | ıyer ld - ld de l'acheteur |
| | wı | og119 |
| ne | FAX No. | - N° de FAX |
| | (204) 98 | 3-7796 |
| es, and Construction: | | |
| | férence du client férence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS L'invitation pre Other-Autre: er toutes questions à: ne es, and Construction: | 2018-11 férence du client férence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° V L'invitation prend fin V Other-Autre: per toutes questions à: Bu WI FAX No. (204) 98 es, and Construction: |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée | | | | |
|--|---------------------------------------|--|--|--|--|
| See Herein | | | | | |
| Vendor/Firm Name and Address | • | | | | |
| Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| Telephone No N° de téléphone | | | | | |
| Facsimile No N° de télécopieur | | | | | |
| Name and title of person authorized to sig | gn on behalf of Vendor/Firm | | | | |
| (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à si | gner au nom du fournisseur/ | | | | |
| de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | | | | | |
| | | | | | |
| | _ | | | | |
| Signature | Date | | | | |



 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ H3551\text{-}183502 \end{array}$

TABLE DES MATIÈRES

| PARTIE | 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | 2 |
|---------|--|----|
| 1.1 | Besoin | 2 |
| 1.2 | COMPTE RENDU | |
| 1.3 | SERVICE CONNEXION POSTEL | 2 |
| PARTIE | 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES | 2 |
| 2.1 | Instructions, clauses et conditions uniformisées | |
| 2.2 | Présentation des soumissions | |
| 2.3 | DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION | |
| 2.4 | LOIS APPLICABLES | 3 |
| PARTIE | 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS | 3 |
| 3.1 | Instructions pour la préparation des soumissions | 3 |
| PARTIE | 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | 5 |
| 4.1 | Procédures d'évaluation | 5 |
| 4.2 | METHODE DE SELECTION | 5 |
| PARTIE | 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 5 |
| 5.1 | ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION | 6 |
| 5.2 | ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | |
| PARTIE | 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | 7 |
| 6.1 | Exigences relatives à la sécurité | 7 |
| 6.2 | Besoin | 7 |
| 6.3 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 7 |
| 6.4 | Durée du contrat | 7 |
| 6.5 | Responsables | 7 |
| 6.6 | PAIEMENT | 8 |
| 6.7 | Instructions relatives à la facturation | |
| 6.8 | ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | |
| 6.9 | LOIS APPLICABLES | |
| 6.10 | Ordre de priorité des documents | 9 |
| ANNEXI | E A | 11 |
| BESOIN | l | 11 |
| ANNEXI | E B | 14 |
| BASE D | E PAIEMENT | 14 |
| ANNEXI | E C | 16 |
| INSTRII | IMENTS DE DAIEMENT ÉLECTRONIQUE | 16 |

File No. - N° du dossier H3551-183502 Buyer ID - Id de l'acheteur $wpg119 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada exige que trente (30) défibrillateurs de la marque Zoll Medical soient utilisés aux postes de soins infirmiers dans le nord du Manitoba.

Cette exigence prévoit une option permettant au ministère client d'acheter cinq (5) défibrillateurs Zoll Medical supplémentaires par an pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021, jusqu'à un total de dix (10).

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA B4024T (2017-07-01), Aucun produit de remplacement

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure

Solicitation No. - N° de l'invitation H3551-183502 Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

H3551-183502

Buyer ID - Id de l'acheteur $wpg119 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 100 - 167 Lombard Ave.

Winnipeg, MB, R3B 0T6

Adresse de courriel pour le service Connexion postel :

ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca ** Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées. **

Numéro de télécopieur pour la transmission : (204) 983-0338

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur devant Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

 Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document. Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier H3551-183502 Buyer ID - Id de l'acheteur $wpg119 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

 Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

> Section I : Soumission technique (1 exemplaire papier) Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)

Section III: Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

Buyer ID - Id de l'acheteur $wpg119 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe A : Besion.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2016-01-28) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0031T</u> (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Buyer ID - Id de l'acheteur $wpg119 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité — Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u> (https://www.canada.ca/fr/emploideveloppement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir trente (30) défibrillateurs de la marque Zoll Medical, décrit à l'Annexe A du contrat. :

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 29 mars 2019.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A du contrat.

6.4.3 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à Annexe B du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

 $\label{eq:solicitation} Solicitation \ No. - N^\circ \ de \ l'invitation \\ H3551-183502 \\ \ Client \ Ref. \ No. - N^\circ \ de \ réf. \ du \ client \\$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier H3551-183502

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg119 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Nom: Tyler Zdan

Titre: Agente d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Direction générale de l'approvisionnement

Adresse: 100-167 Lombard Avenue, Winnipeg, MB, R3B 0T6

Téléphone: (204) 509-5743

Courriel: Tyler.Zdan@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le chargé de projet pour le contrat est :

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

| Nom : |
|----------------|
| Titre : |
| Organisation : |
| Adresse : |
| Téléphone : |
| Télécopieur : |
| Courriel: |

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

| Nom : | | |
|----------------|------|------|
| Titre : | | |
| Organisation:_ | | |
| Adresse : | | |
| Téléphone : | | |
| Télécopieur : | | |
| Courriel : | | _ |
| Courriel : | | |

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix ferme précisé(s) dans l'annexe* A, selon un montant total de ______\$. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier H3551-183502 Buyer ID - Id de l'acheteur $wpg119 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.3 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit : L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur devant Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

a) les articles de la convention;

Solicitation No. - N° de l'invitation H3551-183502 Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier H3551-183502

Buyer ID - Id de l'acheteur $wpg119\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

| b) | les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité |
|----|---|
| | moyenne); |

- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Garantie - Modification - Conditions générales 2010A

L'article 09 intitulé Garantie des conditions générales 2010A est modifié en supprimant le paragraphe 1 en le remplaçant par ce qui suit :

Malgré l'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ou au nom de celui-ci et sans limiter l'application de toute autre disposition du contrat ou toute condition, garantie ou disposition prévue par la loi, l'entrepreneur, sur demande du Canada, doit remplacer, réparer ou corriger, à son choix et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du contrat, le cas échéant. La période de garantie sera de 60 mois après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue.

Solicitation No. - N° de l'invitation H3551-183502 Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier H3551-183502

Buyer ID - Id de l'acheteur $wpg119 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE A

BESOIN

Définition du besoin

Énoncé des besoins : La Direction générale de la santé des Premières

nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada exige que trente (30) défibrillateurs de la marque Zoll Medical soient utilisés aux postes de soins infirmiers

dans le nord du Manitoba.

Cette exigence prévoit une option permettant au ministère client d'acheter cinq (5) défibrillateurs Zoll Medical supplémentaires par an pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021, jusqu'à un total de dix (10).

Point de livraison

Adresse municipale: 300 - 391 York Ave.

Ville: Winnipeg

Province: Manitoba

Code postal: R3C 4W1

Date de livraison obligatoire

Date de livraison: Le 29 mars 2019

Tableau de conformité - spécifications minimales et obligatoires

Une liste complète des spécifications de rendement minimales et obligatoires est fournie cidessous dans le « Tableau de conformité ». Les soumissionnaires doivent clairement démontrer que toutes les spécifications obligatoires sont respectées.

1. Les soumissionnaires doivent démontrer que le produit qu'ils offrent est conforme à chacune des spécifications de rendement énoncées dans le « Tableau de conformité », en indiquant si le produit offert est conforme (Oui) ou non conforme (Non) à la spécification.

Solicitation No. - N° de l'invitation H3551-183502 Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

H3551-183502

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg119 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 2. Les soumissionnaires doivent indiquer comment leur soumission respecte chaque spécification en matière de rendement en consignant cette information dans la colonne de « Renvoi » dans le « Tableau de conformité ». Si la colonne ne s'applique pas, les soumissionnaires peuvent la laisser en blanc.
- 3. Il est demandé que les documents techniques à l'appui, notamment, les fiches signalétiques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, accompagnent la proposition à la clôture des soumissions, et ils doivent faire l'objet de renvois dans le tableau de conformité pour chacune des spécifications de rendement. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent les détails nécessaires pour prouver que le produit ou les services proposés satisfont aux exigences obligatoires des spécifications. Si un document technique justificatif n'est pas disponible, le soumissionnaire devrait rédiger un texte narratif expliquant en quoi sa soumission satisfait aux spécifications. Si une spécification ne s'applique pas, les soumissionnaires peuvent laisser la colonne en blanc.
- 4. Si le Canada demande des documents justificatifs supplémentaires pour l'une ou l'autre des spécifications obligatoires, ou si la documentation demandée dans la matrice ci-dessous n'a pas été fournie à la clôture des soumissions, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit fournir la documentation justificative. Le soumissionnaire doit fournir cette documentation dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. Si le soumissionnaire ne donne pas suite à cette demande ou à toute autre demande de dépôt de documentation justificative dans le délai prévu, sa soumission sera jugée irrecevable. Les soumissions non recevables sont rejetées d'emblée.
- 5. Si les soumissionnaires ont des questions ou des préoccupations au sujet des spécifications de rendement, ils doivent communiquer ces dernières par écrit auprès de l'autorité contractante. Cela doit être fait avant la clôture de la période de soumission. Les délais pour ces communications sont indiqués dans la section « Instructions pour la préparation des soumissions » du document d'invitation à soumissionner.
- 6. Le défaut de se conformer aux spécifications de rendement obligatoire aura pour conséquence que la soumission sera jugée non recevable. Les soumissions non recevables sont rejetées d'emblée.

| | Informations sur le soumissionnaire | | | | |
|---------|-------------------------------------|--|--|---|--|
| | Nom du soumissionnaire : | | | | |
| | Adresse : | | | | |
| | Représentant : | | | | |
| | Téléphone/courriel : | | | | |
| | NEA/code du fournisseur : | | | | |
| Article | Spécification t Critère obligat | | Besoin respecté? Inscrire oui ou non. | Documentation à l'appui fourni? Fournir des informations de renvoi. | |

| 1 | L'Entrepreneur est tenu de fournir 30 défibrillateurs Zoll Medical série R. Les défibrillateurs doivent répondre aux spécifications énumérées cidessous. | |
|---|--|--|
| 2 | Le défibrillateur doit mesurer moins de 8,5 po (h) x 11 po (l) x 13 po (l). | |
| 3 | Le poids du défibrillateur (avec la batterie et les palettes) doit être inférieur à 16 lb. | |
| 4 | Le défibrillateur doit pouvoir être utilisé chez tous les patients (adultes et enfants). | |
| 5 | Le défibrillateur doit être capable de supprimer les artefacts de compression de l'ECG. | |
| 6 | Le défibrillateur doit pouvoir afficher l'information essentielle, notamment la fréquence cardiaque, l'énergie sélectionnée et délivrée, la surveillance de la pression sanguine prélevée indirectement et la saturation en oxygène. | |
| 7 | Le défibrillateur doit avoir une fonction réseau/Wi-Fi. | |
| 8 | L'Entrepreneur doit fournir une (1) batterie rechargeable Sure Power pour chaque défibrillateur. | |
| 9 | L'Entrepreneur doit fournir une garantie prolongée de 5 ans pour chaque défibrillateur. Les conditions de la garantie doivent être conformes à la garantie standard du fabricant. | |

File No. - N° du dossier H3551-183502

Buyer ID - Id de l'acheteur $wpg119 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Si l'entrepreneur s'acquitte correctement de toutes ses obligations contractuelles, il sera payé au prix ferme, tel que décrit ci-dessous. Les droits de douane sont inclus. Toutes les taxes sont en sus, s'il y a lieu, et doivent être indiquées séparément sur toutes les factures applicables.

| Première période de contrat | | | | | |
|-----------------------------|---|-------|--------|----------|--------------|
| N° | Description d'article | Unité | Quant. | Prix | Prix calculé |
| d'article | | | | unitaire | |
| 1 | Défibrillateur Zoll Medical, conformément à l'annexe A : Exigence. | ch. | 30 | \$ | \$ |
| 2 | Batterie rechargeable Sure Power. | ch. | 30 | \$ | \$ |
| 3 | Livraison des défibrillateurs à l'adresse indiquée dans l'annexe A. | ch. | 1 | \$ | \$ |
| 4 | Garantie prolongée de cinq ans. | ch. | 30 | \$ | \$ |
| Total du Tableau 1 | | | \$ | \$ | |

| Période d'option 1 – 1 avril 2019 au 31 mars 2020 | | | | | |
|---|---|-------|--------|----------|--------------|
| N° | Description d'article | Unité | Quant. | Prix | Prix calculé |
| d'article | | | | unitaire | |
| 1 | Défibrillateur Zoll Medical, conformément à l'annexe A : Exigence. | ch. | 5 | \$ | \$ |
| 2 | Batterie rechargeable Sure Power. | ch. | 5 | \$ | \$ |
| 3 | Livraison des défibrillateurs à l'adresse indiquée dans l'annexe A. | ch. | 1 | \$ | \$ |
| 4 | Garantie prolongée de cinq ans. | ch. | 5 | \$ | \$ |
| | Total du Tableau 2 | | | | \$ |

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg119 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier H3551-183502

| Période d'option 2 – 1 avril 2020 au 31 mars 2021 | | | | | |
|---|---|-------|--------|----------|--------------|
| N° | Description d'article | Unité | Quant. | Prix | Prix calculé |
| d'article | | | | unitaire | |
| 1 | Défibrillateur Zoll Medical, conformément à l'annexe A : Exigence. | ch. | 5 | \$ | \$ |
| 2 | Batterie rechargeable Sure Power. | ch. | 5 | \$ | \$ |
| 3 | Livraison des défibrillateurs à l'adresse indiquée dans l'annexe A. | ch. | 1 | \$ | \$ |
| 4 | Garantie prolongée de cinq ans. | ch. | 5 | \$ | \$ |
| Total du Tableau 3 | | | \$ | \$ | |

| Évaluation totale | |
|--|----|
| Total du Tableau 1 + Total du Tableau 2 + Total du Tableau 3 = | \$ |

 $Solicitation \mbox{ No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ H3551-183502 \\ \mbox{ Client Ref. No. - N}^{\circ} \mbox{ de réf. du client}$

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ H3551\text{-}183502 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur $wpg119 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE C

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

| (|) Carte d'achat VISA ; |
|---|---|
| (|) Carte d'achat MasterCard ; |
| (|) Dépôt direct (national et international) ; |
| (|) Échange de données informatisées (EDI) ; |
| (|) Virement télégraphique (international seulement) ; |
| ĺ |) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$) |